

Leudelage, le 20 mai 2025
réf. 25/0520/MT

AVIS DE PUBLICATION

Syndicat de Chasse de Leudelage – lot 532

Cession du droit de chasse Convention du 18 mars 2025

Conformément à l'article 36 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Jacques Petit renonce à son droit de chasse sur le lot de chasse 532 et que Monsieur Antonio Cerqueira devient co-locataire.

Un recours en reformation contre la décision afférente du 30 avril 2025 du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, est ouvert devant le Tribunal administratif. Il peut être introduit pendant les quinze jours de la publication.

La Secrétaire-trésorière du lot 532, Danielle Linden
